

Foire Aux Questions (FAQ)

Appel à Candidatures - CRT 2024 - ARS Bretagne

L'objet de la FAQ est de répondre aux questions relatives aux appels à candidatures posées par, les porteurs de projets.

Les réponses apportées par l'ARS de Bretagne sont ainsi diffusées largement à tous.

*Des précisions complémentaires peuvent être demandées avant le **24 septembre 2024** par messagerie à l'adresse suivante :*

ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr

Les réponses seront communiquées sur le site internet suivant :

<http://www.bretagne.ars.sante.fr>

FAQ - CRT 2024

Question 2 :

Dans le cadre de l'appel à candidatures Centre de Ressources Territorial, nous souhaiterions savoir si un co-portage au-delà du conventionnement pouvait être possible ? à 2 partenaires principalement voire sur un projet à 3 partenaires ?

Plusieurs projets du réseau, en lien avec des Ehpad et acteurs du domicile et du libéral se réfléchissent et nous souhaiterions faire des co-portage.

Réponse de l'ARS Bretagne :

Le co-portage n'est envisageable pour la création d'un CRT.

La mission de CRT peut être portée **par un EHPAD**, en lien avec des services à domicile **ou par un service à domicile**, mais sur la base d'un conventionnement avec un EHPAD pour la mise à disposition des ressources nécessaires à la réalisation des prestations du volet 1 et si possible la mobilisation d'un hébergement d'urgence pour la réalisation des prestations du volet 2.

Question 1 :

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour la création de 15 centres ressources territoriaux, nous souhaiterions apporter une réponse coordonnées sur les 4/5 territoires ayant plusieurs membres.

Notre idée est de proposer un modèle organisationnel innovant, permettant de répondre au cahier des charges CRT tout en limitant les coûts de structures et facilitant l'accès aux ressources (médicales, paramédicales...).

Ma question est donc la suivante, est-il préférable de déposer une seule réponse, intégrant les 4 CRT ou à l'inverse de déposer 4 dossiers de CRT.

Réponse de l'ARS Bretagne :

Il convient de faire une demande pour chaque CRT, tout en expliquant quels sont les partenariats envisagés.